

1. Généralités

Le port du nom en Bolivie se trouve réglé par le code civil, de famille et de l'enfant. Le nom est composé par le prénom et les noms de famille des deux parents. Il est assez commun de trouver des erreurs sur les actes d'état civil boliviens. Pour cette raison, il y existe la possibilité de faire des changements dans les noms sans avoir un arrêt d'un tribunal. Cette possibilité n'est pas applicable pour changer l'identité d'une personne (nom et prénom), date de naissance, filiation ou lieu de naissance. Pour ces cas on a besoin d'un jugement judiciaire.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

L'article 11 du Code Civil Bolivien établit trois possibilités pour le port du nom de l'épouse après le mariage.

- 1) L'épouse peut garder son nom de jeune fille. Ex. Vacaflor Canedo.
- 2) L'épouse peut faire suivre son nom de jeune fille complet par le 1er nom de l'époux, précédé de la conjonction de. Ex. Vacaflor Canedo de Sandoval
- 3) L'épouse peut prendre son 1^{er} nom et le faire suivre du 1^{er} nom de l'époux précédé par la conjonction de. Ex. Vacaflor de Sandoval.

En cas de divorce, l'épouse ne peut pas continuer à utiliser le nom de son époux, sauf qu'il y existe un accord entre les deux ou bien par une décision judiciaire.

3. Port du nom dans le cas des enfants

Le nom de famille des enfants est composé du premier nom du père et du premier nom de la mère. Le nom de famille du père doit être placé en tête. Le nom de la mère s'avère non pas être celui de mariée, mais de jeune fille. Ex. si le nom du père est Sandoval Mercado et le nom de la mère est Vacaflor Canedo, le nom de l'enfant sera : Sandoval Vacaflor.

Dans le cas où les parents ne sont pas mariés mais le père reconnaît l'enfant, le nom est établi de la même manière. Le 1^{er} nom du père suivi du 1^{er} nom de la mère. Dans le cas où l'enfant n'est pas reconnu par son père ou sa mère, il est inscrit avec un nom paternel ou maternel conventionnel.

4. Particularités

Le nom de l'épouse après le mariage ne figure pas sur l'acte de mariage. La particule « de » permettant de relier au nom de la femme mariée le nom de famille de son conjoint, n'est pas enregistrée en Suisse.

5. Exemples

Passeport de l'homme:	Juan Pablo Sandoval Mercado
Enregistrement en Suisse:	Juan Pablo <u>Sandoval Mercado</u>
Nom selon le passeport de la femme:	Clara Rosa Vacaflor Canedo
Enregistrement en Suisse:	Clara Rosa <u>Vacaflor Canedo</u>
<i>Ou:</i>	
Nom selon le passeport de la femme:	Clara Rosa Vacaflor Canedo de Sandoval
Enregistrement en Suisse :	Clara Rosa <u>Vacaflor Canedo Sandoval</u>
<i>Ou:</i>	
Nom selon le passeport de la femme:	Clara Rosa Vacaflor de Sandoval
Enregistrement en Suisse :	Clara Rosa <u>Vacaflor Sandoval</u>
Nom selon le passeport de l'enfant :	Roberto Carlos Sandoval Vacaflor
Enregistrement en Suisse :	Roberto Carlos <u>Sandoval Vacaflor</u>